



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

**DEPARTEMENT**

LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**

NERAC

**CANTON**

NERAC

**Nombre de conseillers**

en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 28

**OBJET :**

Modification du tableau des effectifs

**N° 118/2022**

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 17 novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO, GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, DULOUD, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur ARNAUNE qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.

Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUD.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.

Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.

Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.

Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 29 septembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Madame BUSQUET**

Afin de répondre aux besoins des service, et assurer notamment le remplacement de certains agents admis à la retraite, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs :

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
DECIDE A L'UNANIMITE

**AR Prefecture**

047-214701955-20221117-DEL1182022-DE  
Reçu le 22/11/2022

➤ de créer les postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 1 adjoint technique TC pour le service peinture.
- 1 adjoint technique TC pour le service électricité.
- 1 adjoint technique TC pour le service maçonnerie.
- 1 adjoint technique TNC 28h pour le restaurant scolaire de l'école maternelle Jean Moulin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
prefecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,

